



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 16/1 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.1.53505

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Der letzte, längste Teil behandelt jene unheilvollste Zeit (1407–1422), die weniger eine ökonomische Konjunkturkrise als eine moralische Identitätskrise gewesen sei (S. 521): die Bürgerkriege zwischen den Parteien der Burgunder und Armagnaken, die gescheiterte Reform des Cabochiens-Aufstandes, der Neuausbruch des Krieges mit England, die erneute burgundische Regierung in Paris und der Vertrag von Troyes, der das autochthone französische Königtum beenden sollte. Um den Machtgegensatz der Herzöge zu untersuchen, hinter dem die Autorin eine »Wachstumskrise des Staates« (S. 426) vermutet, analysiert sie in dem hervorragenden Kapitel 27 die Struktur der Parteien der Armagnaken und Burgunder über deren Mitglieder und ihre Interessen, über Personengruppen und deren Programme. Dabei wird hier wie auch in anderen Abschnitten viel Einzelforschung – etwa die Zunahme des Taufnamens Jean als Indiz für die Anhänglichkeit der Pariser an Johann ohne Furcht (S. 462) – zu einem Gesamtbild komponiert, ohne daß die Details das ganze unübersichtlich machten. Etwas undeutlich bleibt allerdings der Unterschied zwischen den politischen Programmen der abgelösten »Marmousets«, der Burgunder und der Armagnaken, wenn es um mehr als um die Finanzpolitik geht (S. 466).

Mehr noch als in den anderen Partien des Buches geht F. Autrand im letzten Teil gegen Geschichtsklischees vor, die aus der nationalen, den zentralstaatlichen Fortschritt suchenden Historiographie des 19. Jh. (besonders Michelet, S. 470) die Vorstellungen einer Nation geprägt haben und im Schulwissen kanonisiert wurden. Gegen die nationale Bevorzugung des »roi de Bourges« und der Armagnaken, gegen die Vorstellung vom Verrat des Burgunders, der sich so wenig wie Isabeau de Bavière in die Arme der Engländer geworfen habe, argumentiert sie aus der Berücksichtigung damaliger Meinungen und Erfordernisse und demaskiert damit zentralstaatlich-nationale Einschätzungen als anachronistische Vorurteile.

Diese Kritik am eingewurzelten französischen Geschichtsbild ist das eine, was die ganze Darstellung durchzieht. Das andere ist die Betonung der Werte von Vielfalt und Unterschieden im Staat und daher der Notwendigkeit von Integration und Konsens statt zentralistischen Befehls. Beides bekämpft festverwurzelte französische historische und politische Urteilstklichees. Das leistet F. Autrand nicht mit polemischer Rechthaberei, vielmehr mit differenzierten und begründeten Einwänden; mit Fragen und Thesen gibt sie zu bedenken, regt zur Reflexion an. So wird das Buch zum wissenschaftlichen Ereignis; gibt es doch für den wissenschaftlichen Historiker kaum eine höhere Aufgabe, als Geschichtslegenden von ihrem Denkmalsockel zu stürzen – und das noch auf intelligent unterhaltsame Weise.

Winfried EBERHARD, Bochum

Johannes HELMRATH, *Das Basler Konzil 1431–1449. Forschungsstand und Probleme*, Cologne-Vienne (Böhlau) 1987, 656 p. (Kölner Historische Abhandlungen, 32).

Tant d'études ont été publiées depuis vingt-cinq ans sur le concile de Bâle que le temps de la synthèse était venu. Le livre de M. H. arrive à point nommé et le »large tour d'horizon« qu'il propose ne peut qu'être accueilli avec reconnaissance. Il s'appuie sur une documentation considérable (plus de cent pages de bibliographie, près de 2500 livres ou articles cités), avec le souci légitime, qu'indique bien le sous-titre, de mettre de l'ordre dans une documentation foisonnante. En six chapitres, il est ainsi traité de l'organisation du concile, de ses membres, de sa politique, de la réforme de l'Eglise, de l'apport théologique, enfin des théories conciliaires.

La méthode peut avoir l'inconvénient de rompre la chronologie (le concile est bien différent dans ses dernières années de ce qu'il était en 1432); elle a le grand mérite de mettre de l'ordre dans une activité souvent brouillonne et d'en faire le »bilan«. Pour chaque question, l'auteur a soin de rappeler les opinions qui ont été successivement émises et ce rappel fait bien appa-

raître l'ambiguïté du concile – *Janus bifrons*, – dans ce qu'il a dit et dans ce qu'on lui a fait dire. Ses décrets deviendront la justification des théologiens en mal d'autorité comme de l'érudition gallicane si bien étudiée dans cette revue par M. Heribert Müller (*Francia* 9, p. 531-555).

Un autre mérite du plan suivi est de faire apparaître la place infime donnée par le concile à la réforme de l'Eglise (p. 327-352). Presque seul, Cesarini avait compris l'urgence de cette réforme. L'Eglise, proclamait-on, devait être changée *a planta pedis usque ad verticem*, mais les abus que l'on dénonçait étaient toujours le fait des autres: chaque Père défendait ses privilèges et l'unanimité ne se retrouvait que pour attaquer la Cour romaine.

Les deux chapitres qui traitent de l'organisation du concile et de sa composition donnent une excellente mise au point des questions. Le concile a pour lui le nombre, avec 3300 incorporations, mais jamais, semble-t-il, plus de 375 membres n'ont été réunis (en 1433). La voix d'un cuisinier, disait Traversari, avait autant de poids que celle d'un évêque et «la voix de la populace furieuse était attribuée à l'Esprit Saint» (p. 46). La supériorité appartient aux Français (33 %) et aux Allemands (29 %). Qu'il ait existé des «partis» et forcément des cabales, la chose est certaine. Le concile est une sorte de nébuleuse où se nouent et se dénouent des alliances du moment; s'il subit au début l'influence de quelques personnalités brillantes, il est ensuite le jouet de piètres scolastiques (je persiste à tenir pour tels la plupart des universitaires français). Le concile continue à croire qu'il représente la chrétienté alors qu'elle s'est détachée de lui. Son histoire devient vers 1438 celle d'un monde clos et le livre fait bien apparaître que l'écho des événements majeurs n'y parvient que très assourdi. Il est à peine question du concile de Florence ou des monitoires délivrés contre Eugène IV.

Le même point de vue est forcément repris quand on en vient aux questions politiques. L'activité diplomatique du concile s'oppose vite à celle de la papauté. Il intervient partout et il est bien précieux de retrouver pour chaque pays, appuyé sur une bibliographie méritoire, le relevé de ses interventions. Seules sont un peu négligées les relations avec Constantinople qui décideront pourtant de l'échec final.

L'œuvre théologique est assez mince. Les développements consacrés au dogme de l'Immaculée conception et aux rapports avec les Hussites sont fort bien venus. L'essentiel apparaît dans le chapitre qui traite du conciliarisme et spécialement du décret *Haec Sancta* qui sera le fondement, toujours repris, des doctrines gallicanes.

On admire en fermant le livre la somme de recherche et de réflexion qu'il révèle. L'ampleur du travail ne fait pourtant que mieux apparaître l'échec du concile. Il a trompé le désir de réforme tout en fortifiant la croyance qu'une réforme était nécessaire. Parcequ'il dépendait des princes, il a servi leur politique et fortifié, contre Rome, les indépendances nationales: en France et en Angleterre, l'autorité du roi s'impose; l'absence d'Etat explique, au contraire le désarroi de la nation germanique et son désir toujours inassouvi de réforme. Le concile ignore l'élan mystique de l'époque, les rêves d'Apocalypse, le désir du peuple d'être instruit et guidé, la consolation qu'il attend de la religion. Tout occupé de faire le procès du pape, le concile crée un nouveau schisme; pour justifier son action, il change la constitution de l'Eglise. Les idées conciliaires, l'auteur le rappelle avec raison (p. 499), demeurent dans les esprits; elles annoncent en Allemagne la Réforme, en France l'époque des Lumières. Enfin, si les excès de Bâle ne pouvaient que renforcer l'autorité des papes, ils ont aussi, comme l'avait prophétisé Nicolas de Cues, excité leur méfiance: Rome redoutera vers 1510 la convocation du concile qui de toutes parts lui était demandée.

Paul OURLIAC, Toulouse